



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8692^e séance

Jeudi 19 décembre 2019, à 10 heures

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Norman-Chalet (États-Unis d'Amérique)

Membres :

Afrique du Sud	M. Mabhongo
Allemagne	M. Heusgen
Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
Chine	M. Wu Haitao
Côte d'Ivoire	M. Ipo
Fédération de Russie	M. Repkin
France	M ^{me} Gueguen
Guinée équatoriale	M. Elé Ela
Indonésie	M. Djani
Koweït	M. Alotaibi
Pérou	M. Popolizio Bardales
Pologne	M ^{me} Wronecka
République dominicaine	M. Trullols Yabra
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Palmer

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Lettre datée du 24 octobre 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2019/842)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2019/905)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Lettre datée du 24 octobre 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2019/842)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2019/905)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République démocratique du Congo à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2019/957, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la France.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/842, qui contient une lettre datée du 24 octobre 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, et sur le document S/2019/905, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, Chine, Côte d'Ivoire, République dominicaine, Guinée équatoriale, France, Allemagne, Indonésie, Koweït, Pérou, Pologne, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

La Présidente (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2502 (2019).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M^{me} Gueguen (France) : La France se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2502 (2019) renouvelant le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Par cette résolution, le Conseil de sécurité a voulu consacrer l'entrée de la République démocratique du Congo dans une nouvelle phase de son histoire et marquer l'importance du partenariat entre l'ONU et la République démocratique du Congo, afin de contribuer conjointement à la protection des civils et à la stabilisation du pays.

C'est pourquoi le Conseil de sécurité demande notamment à la République démocratique du Congo et à l'ONU de développer ensemble une stratégie de transition, qui permette de déterminer clairement les priorités à mettre en œuvre afin de réunir les conditions préalables au retrait, à terme, de la MONUSCO, dans ce que la revue stratégique indépendante a appelé « un compact de transition pour une paix durable ». Cette initiative permettra de concentrer les efforts sur l'est du pays, toujours en proie à de violents affrontements, tout en poursuivant les efforts de consolidation de l'État et de ses institutions. Le Conseil de sécurité a également, à travers cette résolution, rappelé ses attentes concernant la protection des civils, qui est au cœur du mandat sous Chapitre VII de la MONUSCO et qui relève de la responsabilité de l'ensemble de la Mission.

Mais au-delà de la MONUSCO, c'est de l'aide de tous ses partenaires dont la République démocratique du Congo va avoir besoin afin de mettre pleinement en œuvre les réformes nécessaires à une stabilisation durable du pays. Je pense à la réforme de la justice et du secteur de la sécurité, au processus de désarmement, démobilisation et réinsertion en particulier, tous deux éléments essentiels pour mettre fin à la violence qui continue à toucher certaines parties du pays. Je pense aussi aux programmes de développement portés par le Président Tshisekedi et son gouvernement, qui visent à favoriser un accès plus équitable aux ressources disponibles comme aux services de base et à réduire ainsi les tensions, notamment inter-communautaires. L'ONU, les institutions financières internationales, les partenaires bilatéraux et multilatéraux, tous doivent se mobiliser en appui à la République démocratique du Congo pour lui permettre d'atteindre ces objectifs.

La MONUSCO ne parviendra pas à la faire seule. La République démocratique du Congo peut compter sur l'appui de la France, et nous avons d'ores et déjà prévu un appui de 300 millions d'euros sur les cinq prochaines années.

Enfin, outre ces partenaires, c'est la région qui est appelée à se mobiliser en premier lieu. La région des Grands Lacs dispose d'un énorme potentiel de développement, et les États de la région ont des destins liés pour le valoriser. Cet objectif s'enracine dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région depuis 2013. L'éradication des groupes hostiles, la normalisation du secteur extractif, l'harmonisation juridique et fiscale, la mise sur pied d'une coopération régionale en matière douanière et policière, nécessitent l'engagement de tous, États et organisations sous-régionales.

La France forme le vœu que tous les responsables politiques de cette région saisissent pleinement les opportunités qui se présentent actuellement pour tourner définitivement la page du passé et construire ensemble un avenir dans le partenariat.

M. Mabhongo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Les trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir la Côte d'Ivoire, la Guinée équatoriale et l'Afrique du Sud, se félicitent de l'adoption de la résolution 2502 (2019), qui proroge le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour une période de 12 mois. Le renouvellement du mandat de la MONUSCO pour une période de 12 mois permettra d'accompagner le Président Félix Tshilombo Tshisekedi et son gouvernement dans leur marche vers la paix et la stabilité pour le développement du pays et pour le bien de leur peuple.

Nous félicitons le rédacteur pour la façon dont il a dirigé le processus de négociation et pour avoir mené les négociations dans la transparence, en vue de dégager un consensus. Nous voudrions également remercier les autres membres du Conseil de sécurité de leur participation constructive au processus.

Nous sommes en faveur d'un renforcement général du mandat de la MONUSCO pour protéger les civils contre la menace que représentent les groupes armés, et nous saluons le rôle indispensable joué par la Brigade d'intervention de la force à cet égard. Nous félicitons la MONUSCO pour le rôle utile et important qu'elle

joue en ce qui concerne la sécurité de la République démocratique du Congo et pour appuyer l'évolution politique positive de la situation politique dans ce pays. Les conditions de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo illustrent toutefois la nécessité pour le Gouvernement de renforcer les capacités des institutions publiques, avec l'appui de la MONUSCO.

Par conséquent, les trois membres africains estiment qu'il était indispensable de maintenir les deux tâches prioritaires telles qu'énoncées dans la résolution, pour faire face à la situation. En outre, la résolution se fait l'écho des déclarations faites par le Président Tshisekedi sur sa vision de la MONUSCO s'agissant de relever les défis auxquels son pays est confronté, en particulier les conditions de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo.

Les trois membres africains se félicitent de la demande faite au Secrétaire général de collaborer avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo à la définition d'indicateurs en vue de permettre le transfert efficace et responsable des tâches de la MONUSCO au Gouvernement. Il est essentiel, à cet égard, que le retrait de la MONUSCO soit effectué sur la base de l'évolution positive de la situation sur le terrain et de la réalisation de ces objectifs.

Enfin, nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre notre collaboration avec tous les membres du Conseil de sécurité et avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo en ce qui concerne l'avenir de la MONUSCO, en tenant compte du fait que la République démocratique du Congo doit promouvoir son programme de sécurité nationale en faveur du développement du pays.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2502 (2019). Nous remercions le rédacteur des efforts qu'il a déployés pour dégager un compromis parmi des positions divergentes.

L'Indonésie a voté pour la résolution pour plusieurs raisons, notamment pour répondre à la demande faite par la République démocratique du Congo en vue du renforcement des capacités de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et de la prorogation de son mandat. Nous saluons également le rôle inestimable que joue la MONUSCO dans la protection des civils et dans le maintien de la paix et de la stabilité dans le pays.

Lors de la réunion de haut niveau sur l'amélioration de la performance en matière de maintien de la paix, qui s'est tenue dans le courant du mois, l'Ambassadrice Kelly Craft a déclaré que la performance en matière de maintien de la paix dépendait du respect du principe de responsabilité. Bien que nous souscrivions à cette déclaration, nous soulignons également qu'il faut adopter une approche équilibrée s'agissant du respect du principe de responsabilité. La MONUSCO est d'abord et avant tout une mission de maintien de la paix qui doit respecter certaines normes professionnelles. En même temps, il faut être conscients que les normes de performance doivent s'appliquer à l'ensemble du personnel de la Mission, en tenue et civil. Pour satisfaire à ces normes, les mandats des opérations de maintien de la paix doivent également être assortis des ressources nécessaires. Les soldats de la paix et les populations qu'ils servent seront toujours en danger si les soldats de la paix doivent faire davantage avec moins de moyens. C'est pourquoi il est essentiel d'organiser des consultations approfondies et régulières avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police à toutes les étapes de la Mission.

Nous nous félicitons de l'introduction, dans cette résolution, d'un paragraphe plus équilibré en ce qui concerne la performance. L'Indonésie réaffirme sa volonté de collaborer avec les États Membres pour améliorer la performance en matière de maintien de la paix et créer une mission de maintien de la paix responsable. Je rends hommage aux soldats de la paix qui risquent leurs vies et quittent leurs familles pour œuvrer en faveur de la paix en République démocratique du Congo et dans le monde. Leur sûreté et leur sécurité feront partie des priorités absolues de l'Indonésie.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : À l'heure actuelle, la situation générale en République démocratique du Congo demeure stable. Au cours de l'année qui s'est écoulée depuis son entrée en fonction, le Président Tshilombo Tshisekedi a déployé des efforts considérables pour renforcer les capacités de son gouvernement en matière de gouvernance et de sécurité et pour promouvoir le développement socioéconomique dans son pays, avec des résultats positifs. Cela démontre pleinement la volonté et la capacité du Gouvernement et du peuple de la République démocratique du Congo de régler eux-mêmes les problèmes auxquels le pays est confronté. Dans le même temps, la République démocratique du Congo doit encore relever de nombreux défis pour parvenir à une paix durable, en particulier compte tenu du grave problème posé par les groupes

armés dans l'est du pays. Dès lors, la communauté internationale doit continuer d'apporter son appui.

Depuis sa création, il y a près de 20 ans, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) joue un rôle important dans le maintien de la paix et de la stabilité en République démocratique du Congo. Compte tenu de la complexité de la situation actuelle, la Mission doit continuer à s'acquitter de son mandat.

La Chine se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2502 (2019), qui renouvelle le mandat de la MONUSCO, et apprécie à sa juste valeur la souplesse dont les membres du Conseil ont fait preuve pendant le processus de négociation, qui a contribué à dégager un consensus sur le texte et qui a démontré l'unité du Conseil de sécurité. La Chine espère que la MONUSCO, dans l'exécution de son mandat, continuera de renforcer la communication, la coordination et la coopération avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo. Nous espérons également que le Secrétariat procédera à l'examen stratégique du mandat de la MONUSCO en tenant compte des opinions du Gouvernement de la République démocratique du Congo afin d'assurer le transfert progressif et sans heurt des responsabilités en matière de sécurité de la Mission aux forces de sécurité de la République démocratique du Congo. La Chine est disposée à œuvrer de concert avec la communauté internationale pour continuer de contribuer à l'instauration rapide de la paix, de la stabilité et du développement en République démocratique du Congo.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion pour remercier la France du brio avec lequel elle a mené les négociations sur la résolution 2502 (2019).

Au cours de l'année écoulée, la République démocratique du Congo a opéré une importante transformation politique, et nous saluons ses efforts. La Pologne se félicite que le Conseil de sécurité ait pu maintenir une position constructive sur la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et respecter ses principales priorités. Nous pensons que cela aidera le Gouvernement à renforcer les capacités de l'État et à mettre en place les conditions minimales qui permettront un transfert progressif des responsabilités de la Mission aux autorités nationales à l'avenir. La neutralisation des groupes armés et la réduction de la violence intercommunautaire

restent des conditions nécessaires pour améliorer la situation en matière de sécurité et assurer le respect des droits de l'homme dans le pays. À cet égard, nous considérons que la mise en œuvre du programme crucial de désarmement, de démobilisation et de réinsertion doit être complétée par des efforts de réduction de la violence communautaire. Il est essentiel de mettre davantage l'accent sur les composantes civile et de police de la Mission, car cela permettrait non seulement d'appuyer le dialogue et la médiation aux échelons central et local, mais aussi de promouvoir le caractère inclusif du processus politique.

Il est de la plus haute importance que le Conseil de sécurité continue d'avoir un dialogue constructif, honnête et ouvert avec les autorités sur l'avenir de la présence des Nations Unies dans le pays. La Pologne espère que les futures décisions du Conseil de sécurité à cet égard seront fondées sur la réalité sur le terrain afin que deux décennies d'efforts de maintien de la paix des Nations Unies en République démocratique du Congo ne soient pas réduites à néant.

Je voudrais terminer en exprimant notre gratitude à toute l'équipe de la MONUSCO pour les efforts inlassables qu'elle déploie en soutien à la paix, à la sécurité et à la stabilité en République démocratique du Congo.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante des États-Unis.

Je voudrais remercier la France, rédactrice de la résolution d'aujourd'hui. Les États-Unis appuient pleinement le mandat révisé, qui doit améliorer la performance de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, conformément à la demande faite par le Gouvernement de la République démocratique du Congo, qui appelle de ses vœux une Mission plus légère, mieux équipée, mieux formée et dotée d'un mandat renforcé en matière de protection des civils.

Les États-Unis ont toujours été et seront toujours un fervent partisan de l'application du principe de responsabilité et de la justice pour les victimes d'atrocités, par le biais des mécanismes appropriés. Toutefois, les États-Unis ne soutiennent ni ne peuvent soutenir les références à la Cour pénale internationale (CPI) et au Statut de Rome qui ne font pas suffisamment la distinction entre les parties et les non-parties au Statut de Rome ou qui sont autrement incompatibles avec la

position des États-Unis sur la CPI telle qu'énoncée par la Maison-Blanche le 10 septembre 2018. En particulier, les États-Unis réitèrent leur objection de principe, constante et de longue date, à une quelconque application de la compétence de la CPI à l'égard de ressortissants d'États qui ne sont pas parties au Statut de Rome, notamment les États-Unis et Israël, en l'absence d'un renvoi par le Conseil de sécurité ou du consentement de l'État concerné.

Notre position au sujet de la CPI ne diminue en rien notre engagement en faveur du respect du principe de responsabilité pour les atrocités criminelles. Les États-Unis demeurent un chef de file dans la lutte pour mettre fin à l'impunité et continuent d'appuyer la justice et l'application du principe de responsabilité pour les crimes internationaux, notamment les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le crime de génocide. Les États-Unis respectent les décisions des pays qui ont choisi d'adhérer à la CPI, et nous espérons en retour que notre décision de ne pas adhérer à la Cour et de ne pas placer nos citoyens sous sa juridiction sera également respectée.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

M. Empole (République démocratique du Congo) : Au seuil de mon propos, je tiens à remercier la Mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'organisation de cette séance qui porte sur la situation dans mon pays, la République démocratique du Congo, et sur le renouvellement du mandat de la Mission de stabilisation de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUSCO), et pour m'avoir donné l'occasion de prendre la parole devant le Conseil. Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour réitérer à la présidence mes félicitations pour le travail combien important qu'il est en train d'accomplir tout au long de ce mois de décembre.

Qu'il me soit également permis de témoigner au Conseil de sécurité la reconnaissance et la gratitude de mon gouvernement et du peuple congolais pour les efforts fournis depuis plusieurs années par l'ONU, qui continue à œuvrer pour le rétablissement de la paix et de la stabilité dans mon pays. Je remercie d'une manière particulière le Secrétaire général António Guterres pour sa détermination et son implication personnelle dans la

recherche d'une solution de paix durable à la situation qui prévaut dans la partie orientale de la République démocratique du Congo.

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo prend acte de l'adoption ce jour de la résolution 2502 (2019) et se réjouit du renouvellement pour une année du mandat de la MONUSCO. Ce temps sera mis à profit pour renforcer le dialogue stratégique avec l'ONU jusqu'à la sortie ordonnée et en douceur de la MONUSCO. L'acte important que le Conseil vient de poser ne constitue nullement une simple formalité de routine, mais le renouvellement d'un engagement commun par le Gouvernement de la République démocratique du Congo, l'Organisation des Nations Unies, la région des Grands Lacs, ainsi que les autres partenaires, à œuvrer ensemble en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs en vue de réaliser le rêve du développement durable et de l'intégration économique dans la région.

La paix et la sécurité demeurent des facteurs essentiels pour la stabilité de la région des Grands Lacs, laquelle passe par le respect sans faille des accords conclus et la volonté politique des dirigeants à œuvrer pour l'harmonie dans la région. La décrispation et la dynamique de coopération observées toute cette année depuis l'accession au pouvoir de S. E. M. Félix-Antoine Tshilombo Tshisekedi, Président de la République et Chef de l'État, augurent d'un avenir meilleur pour la région.

S'agissant particulièrement de la situation sécuritaire en République démocratique du Congo, elle est en général calme, même si elle reste dominée par l'activisme des groupes armés nationaux et étrangers, ainsi que par les conflits intercommunautaires, principalement dans la partie orientale du pays. Certains groupes armés nationaux, les Maï-Maï pour la plupart, s'associent aux groupes armés étrangers et forment des coalitions très dangereuses.

C'est dans ce contexte que le Président de la République a lancé des opérations militaires d'envergure, le 30 octobre, dans la ville de Béni. Ces opérations sont menées par les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) avec le soutien de la MONUSCO dans le but d'éradiquer toutes ces menaces, en particulier les Forces démocratiques alliées-Madina Tawheed Waljihad (ADF-MTM), groupe terroriste ayant fait allégeance à l'État islamique. La pression militaire des FARDC a commencé à porter des fruits. On peut

notamment citer la neutralisation de sept miliciens Maï-Maï et la récupération de plusieurs effets militaires à Mwera dans le territoire de Fizi, le 2 novembre; la reddition de 20 combattants Maï-Maï Nyatura à Ngungu dans le territoire de Masisi au Nord-Kivu, le 25 novembre; la reddition de 120 combattants du groupe Maï-Maï Kalume au Sud-Kivu, le 2 décembre; la destruction à plus de 95% des bases des forces négatives du Conseil national pour le renouveau et la démocratie avec un bilan de plus de 1712 capturés, parmi lesquels 245 combattants et 10 leaders politiques de ce mouvement nuisible, à Kalehe au Sud-Kivu, le 4 décembre; la récupération et le contrôle d'un certain nombre de bastions des ADF-MTM, notamment Mayangose, Mapobu-Carières; et la neutralisation de quelques leaders des Forces démocratiques de libération du Rwanda-Forces combattantes abacunguzi, à l'instar de Sylvestre Mudacumura, Juvénal Nsabimana, alias Jean-Michel Africa, et Charles Kakule.

En dépit de ces avancées, il sied de déplorer le changement de stratégie de l'ennemi en déroute, particulièrement les terroristes ADF-MTM, qui s'en prennent désormais aux populations innocentes dans les grandes cités urbaines, y semant la mort et la désolation. Suite aux massacres commis ces derniers temps par les éléments de ce mouvement terroriste, le Président de la République a décidé de l'établissement de l'état-major avancé à Béni des FARDC et appelé à une implication plus appuyée de la MONUSCO.

Le Chef de l'État a également procédé au changement de tout le commandement de la zone opérationnelle et relevé tous les militaires en permutant les 11 000 militaires qui étaient présents dans cette zone pour les remplacer en prime par 21 000 hommes. En outre, les FARDC ont procédé à la formation d'une brigade d'intervention rapide et des forces spéciales qui se trouvent actuellement déployées dans cette partie du territoire pour garantir la victoire de nos forces armées. De même, le Gouvernement a déployé les unités supplémentaires de la Police nationale congolaise dans les grandes agglomérations de Béni conquises par les FARDC pour la sécurisation des populations.

Comme l'a affirmé le Président de la République, la détermination du Gouvernement et de ses forces armées est totale et sans faille pour éradiquer les groupes armés qui écument la partie est du pays, et tous les moyens ont été mis en œuvre pour atteindre cet objectif. Dans cette lutte, le Gouvernement congolais compte sur le soutien de la MONUSCO et de ses partenaires pour

ramener la paix et redonner le sourire et l'espoir de vivre décemment aux populations de l'est de la République démocratique du Congo. C'est dans ce contexte que mon gouvernement apprécie la décision du Conseil de sécurité de choisir comme priorités stratégiques pour ce nouveau mandat de la MONUSCO, la protection des civils, ainsi que l'appui à la stabilisation et au renforcement des institutions de l'État et aux principales réformes de la gouvernance et de la sécurité. En effet, mon pays compte sur l'assistance et l'appui au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) aussi bien pour les groupes armés nationaux, qui déposent les armes pour retourner dans la vie civile normale, que pour les groupes armés étrangers. Car, et le Conseil en conviendra avec moi, le programme de DDR revêt une grande importance dans la réinsertion des combattants pour éviter qu'ils ne soient récupérés par les groupes armés.

Devant les parlementaires réunis en Congrès le 13 décembre, le Chef de l'État a réaffirmé son engagement sans faille à la réforme du secteur de sécurité. Il s'est notamment engagé à faire des FARDC une armée puissante, formée et équipée; à réviser le plan de réforme de la Police nationale afin de l'adapter et d'en sortir un nouveau plan de référence, « une nation, une police »; et à réformer les services de renseignement.

L'idée de focaliser les troupes de la MONUSCO dans les six provinces où la présence de la force est jugée nécessaire va dans le sens de la demande du Gouvernement de se concentrer dans les provinces où le niveau de la menace est très élevé et de réduire la présence des troupes dans les zones où la menace n'est plus avérée. C'est dans ce contexte que le Président de la République a demandé une reconfiguration de la MONUSCO qui privilégie un redimensionnement qualitatif des troupes, lesquelles devront être moins nombreuses mais mieux équipées et aguerries face à la guerre asymétrique. Mon gouvernement entend approfondir les discussions à ce sujet dans le cadre du dialogue stratégique.

Le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales constitue une constante préoccupation du Gouvernement qui garantit le respect des libertés liées à l'espace démocratique, notamment par l'encadrement professionnel des manifestations publiques. Dans le contexte de la lutte contre les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire à l'encontre des enfants dans les territoires affectés par le conflit, le Gouvernement continue d'appliquer la feuille de route qui avait été élaborée en vue de mettre fin au recrutement et à l'utilisation des enfants dans les groupes armés et de les protéger contre les violences sexuelles. D'autre part, la justice congolaise poursuit en toute indépendance et de manière professionnelle les auditions dans le cadre du dossier de l'assassinat des deux experts de l'ONU en tenant compte des données obtenues de la mission des enquêteurs internationaux et des éléments additionnels de l'équipe du Procureur spécial. La dernière audience, la trente-deuxième, s'est tenue en date du 3 décembre à la Cour militaire de l'ex-province du Kasai-Occidental.

Pour conclure, qu'il me soit permis de rappeler que la résolution que le Conseil vient d'adopter vise à renforcer les performances de la MONUSCO afin de mettre un terme aux souffrances des populations de l'est de mon pays, situation qui, comme le Conseil le sait, a causé des millions de morts et que l'ensemble de la population congolaise est impatiente de voir s'arrêter. Il nous appartient maintenant de la mettre effectivement en œuvre.

Je ne saurais terminer sans remercier tous les pays fournisseurs de contingents, ainsi que les Casques bleus qui ont accepté ce grand sacrifice pour que la paix et la sécurité reviennent dans mon pays. Avant de clore mon propos et sur un autre registre, je tiens à vous présenter, Madame la Présidente, ainsi qu'à tous les membres du Conseil de sécurité, au nom de la délégation de la République démocratique du Congo, nos vœux de Noël et de Nouvel An pour l'année 2020.

La séance est levée à 10 h 35.